

# PATR IMMO LINE

REEE



**Desjardins**  
Gestion de patrimoine

A close-up photograph of a man with dark curly hair and a light blue shirt, smiling warmly at a young child. The child, with blonde hair and a pink flower in it, is wearing a dark blue dress with white polka dots and is laughing joyfully with their mouth wide open. The background is softly blurred, suggesting an indoor setting like a library or a home with bookshelves.

**Son avenir vous tient à cœur.**

Mettez toutes les chances de son côté en cotisant à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) :

- profitez de subventions gouvernementales
- épargnez à l'abri de l'impôt

# Viser haut

À l'heure actuelle, une année d'université coûte plus de 13 000 \$<sup>1</sup> à l'étudiant qui réside à l'extérieur du foyer familial ; ce montant englobe les droits de scolarité et de subsistance. Imaginez en 2030 ou en 2035 !

On peut calculer qu'un programme de premier cycle de quatre ans engendrera alors une dépense qui pourrait atteindre 100 000 \$<sup>2</sup>, sinon davantage.

Pour que votre enfant soit libre de ses choix et qu'il puisse avoir accès à une éducation de qualité, commencez à épargner dès maintenant.

REEE, UN JEU D'ENFANT	
ADHÉSION	Sans frais
OBJECTIF	Financer les études postsecondaires du bénéficiaire dans des établissements de formation professionnelle, collégiale et universitaire
SOUSCRIPTEUR(S)	Un parent, un grand-parent, un autre membre de la famille ou un ami
BÉNÉFICIAIRE	Tout résident canadien de moins de 18 ans détenant un numéro d'assurance sociale au moment de l'adhésion
LIMITE DE COTISATION	50 000 \$ par bénéficiaire pour toute la durée du régime Pas de minimum ni de maximum annuel

<sup>1</sup> Selon les données de Statistique Canada et du Service d'aide financière de l'Université de Sherbrooke, printemps 2016.

<sup>2</sup> Montant calculé à partir des données fournies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle de l'Ontario, Statistique Canada et Études économiques Desjardins, printemps 2016.

# Coup de pouce de l'État

Vous considérez que l'éducation est une valeur primordiale. Nos gouvernements le croient aussi. C'est pourquoi ils mettent à votre disposition trois formes de soutien financier :

1. Subvention canadienne pour l'épargne-études
2. Bon d'études canadien
3. Incitatif québécois à l'épargne-études (pour les résidents du Québec)

Une cotisation de 2 500 \$ par an vous permettra de tirer le maximum des deux principales subventions, soit la Subvention canadienne et l'Incitatif québécois.

## 1. Subvention canadienne pour l'épargne-études

Elle est accordée par le gouvernement du Canada à tout bénéficiaire d'un REEE âgé de moins de 18 ans à la fin de l'année (des conditions s'appliquent aux jeunes de 16 et 17 ans).

Selon le revenu des parents du bénéficiaire, elle peut inclure une subvention de base, qui correspond à un pourcentage de votre cotisation, et une subvention additionnelle. Elle peut atteindre jusqu'à 600 \$ par année et 7 200 \$ à vie.

2017	SUBVENTION CANADIENNE		
REVENU FAMILIAL NET	DE BASE	ADDITIONNELLE <sup>3</sup>	MAXIMALE PAR AN
45 916 \$ ET MOINS	20 %	20 %	600 \$
DE 45 917 \$ À 91 831 \$	20 %	10 %	550 \$
91 832 \$ ET PLUS	20 %	—	500 \$

<sup>3</sup> La subvention additionnelle s'applique seulement aux premiers 500 \$ cotisés.

## 2. Bon d'études canadien

C'est une somme offerte par le gouvernement du Canada pour aider les parents à mettre de l'argent de côté pour les études postsecondaires des enfants. Après le 1<sup>er</sup> juillet 2017, une famille ayant jusqu'à trois enfants et dont le revenu familial était inférieur à 45 916 \$<sup>4</sup> en 2016 pourra recevoir le Bon d'études canadien pour chacun de ses enfants.

Le gouvernement établit annuellement l'admissibilité de l'enfant jusqu'à l'année de ses 15 ans. Un montant initial de 500 \$ est accordé. Par la suite, on ajoute 100 \$ par année d'admissibilité, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

Dès l'ouverture d'un REEE, le montant accumulé à titre de Bon d'études canadien y est versé. Il n'est pas nécessaire d'y cotiser.

Pour recevoir le Bon d'études canadien, le parent ou l'enfant (âgé de 18 ans ou plus) peut ouvrir le REEE.

## 3. Incitatif québécois à l'épargne-études

C'est un crédit d'impôt consenti par le gouvernement du Québec et versé directement dans le REEE du bénéficiaire admissible.

Comme la Subvention canadienne, l'Incitatif québécois varie selon le revenu. Il peut atteindre jusqu'à 300 \$ par année et 3 600 \$ à vie.

2017	INCITATIF QUÉBÉCOIS		
REVENU FAMILIAL NET	DE BASE	ADDITIONNEL <sup>5</sup>	MAXIMAL PAR AN
42 705 \$ ET MOINS	10 %	10 %	300 \$
DE 42 706 \$ À 85 405 \$	10 %	5 %	275 \$
85 406 \$ ET PLUS	10 %	—	250 \$

<sup>4</sup> Le revenu familial varie selon le nombre d'enfants.

<sup>5</sup> L'incitatif additionnel s'applique seulement aux premiers 500 \$ cotisés.

# Comment retirer l'argent ?

Que se passe-t-il lorsque le bénéficiaire, devenu grand, s'inscrit dans une institution postsecondaire ?

**C'est tout simple : des paiements d'aide aux études lui sont graduellement remis.**

Ces paiements, dont vous décidez du montant, sont constitués à partir des revenus de placements, du Bon d'études canadien et des subventions gouvernementales.

**+ Les paiements que touche l'étudiant sont imposables entre ses mains, à un taux modeste, le plus souvent, compte tenu de son statut et de son revenu.**

Le capital que vous avez investi n'est jamais imposable, que l'enfant poursuive ses études ou non. Vous pouvez verser le capital au bénéficiaire ou le conserver pour vous-même.

Si le bénéficiaire décide de ne pas poursuivre d'études postsecondaires et que vous n'avez pas désigné un bénéficiaire remplaçant ou que vous n'avez pas l'intention de transférer le solde du REEE vers le REEE d'un autre bénéficiaire, vous pouvez, à certaines conditions, transférer les revenus de placements du REEE dans votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) personnel. Dans ce cas, les subventions devront être remboursées.



# Placements solides

**Le REEE vous intéresse ?** Desjardins vous propose une gamme de produits de placement.

- Fonds Desjardins<sup>6</sup>
  - Portefeuilles Diapason
  - Portefeuilles SociéTerre
  - Portefeuilles Chorus II
- Certificat de placement garanti
- Compte à intérêt quotidien

## Trois astuces pour épargner

- + Déposez dans le REEE les allocations canadiennes pour enfants. Votre épargne-études gonflera sans déboursier d'argent de vos poches.
- + Optez pour la formule d'investissement par versements périodiques. Selon la fréquence et le montant que vous avez déterminés, vos économies seront prélevées automatiquement à même votre compte.
- + Suggérez aux grands-parents et amis de la famille de donner des cadeaux en argent à votre enfant. Vous pourrez placer ces sommes dans son REEE.

<sup>6</sup> Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits dont Desjardins Cabinet de services financiers inc., un courtier en épargne collective appartenant au Mouvement Desjardins, qui distribue les Fonds dans les caisses du Québec et de l'Ontario.

# Résultats supérieurs

Supposons un placement de 2 000 \$ par année dès la naissance de votre enfant, et ce, pendant 18 ans, ce qui totalise 36 000 \$.

Évidemment, cette somme va fructifier davantage dans le REEE (dont les revenus ne sont pas imposés) que dans un compte non enregistré (par conséquent, imposable).

Et ce n'est pas tout. En raison des subventions, le REEE rapporte encore bien plus que le compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Voici ce que vous obtiendrez à la fin de la période.

NON ENREGISTRÉ		CELI	REEE	
QUÉBEC	ONTARIO		QUÉBEC	ONTARIO
45 965 \$	47 347 \$	53 342 \$	68 544 \$	63 526 \$

## Hypothèses de calcul

- Rendement de 4 % composé annuellement et basé sur un portefeuille équilibré
- Taux d'imposition de 37,1 % du compte non enregistré au Québec et de 29,65 % en Ontario
- Subvention canadienne pour l'épargne-études de 20 % dans le REEE (Québec et Ontario)
- Incitatif québécois à l'épargne-études de 10 % dans le REEE au Québec





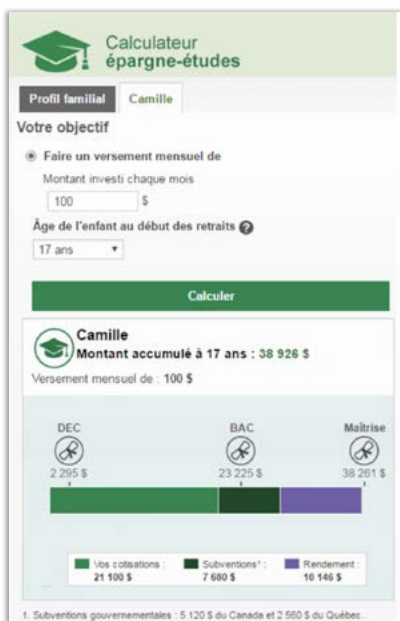
# Découvrez en quelques clics combien vous pourriez accumuler

Avec le calculateur épargne-études, laissez-vous surprendre par le montant que vous pourriez amasser en investissant mensuellement une somme dans un REEE!

## MARCHE À SUIVRE

1. Rendez-vous à [desjardins.com/CalculateurREEE](https://desjardins.com/CalculateurREEE).
2. Remplissez simplement quelques champs, tels que l'âge de l'enfant et le montant à investir chaque mois.
3. Découvrez votre simulation personnalisée.

EXEMPLE DE SIMULATION OBTENUE AVEC LE CALCULATEUR ÉPARGNE-ÉTUDES DESJARDINS POUR UN INVESTISSEMENT MENSUEL DE 100 \$\*.



\* Voir au dos du dépliant pour la note liée au calcul.

Pour en savoir davantage sur le REEE  
Desjardins, consultez un conseiller à votre  
caisse ou visitez [desjardins.com/REEE](http://desjardins.com/REEE).

1 800 CAISSES  
[DESJARDINS.COM/REEE](http://DESJARDINS.COM/REEE)



**Desjardins**  
Gestion de patrimoine

\* Le taux de rendement utilisé pour le présent calcul est de 3,3 %.  
Au Québec, les montants relatifs aux frais de scolarité proviennent  
du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.  
En Ontario, ils proviennent de l'Enquête sur les frais de scolarité  
au Canada effectuée par Statistique Canada et du ministère de  
l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle. Les  
outils en ligne sont fournis à titre indicatif et doivent être utilisés à  
des fins personnelles uniquement. Ils vous donnent une évaluation  
approximative sur la base des données que vous y entrez. Desjardins  
ne garantit ni leur exactitude ni leur applicabilité à une situation  
particulière. Les prévisions de rendement utilisées par ce calculateur  
ne sont que des hypothèses basées sur les prévisions de rendement  
des catégories d'actifs qui composent les portefeuilles types. Il ne  
s'agit pas d'un engagement de la part de Desjardins. En tout temps,  
vous pouvez consulter un conseiller Desjardins avant de prendre une  
décision découlant des renseignements fournis par ce calculateur.  
Desjardins ne peut en aucun cas être tenu responsable d'incident  
et/ou de dommage, incluant des pertes de revenus et de profits,  
résultant de l'utilisation, bonne ou mauvaise, de ce calculateur.  
Les montants recommandés ont été établis selon l'hypothèse que  
votre enfant ne possède pas déjà ou n'est pas déjà bénéficiaire  
d'un autre REEE.



100 %

Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.